

DÉCLARATION

pour servir au paiement de l'indemnité de démobilisation.

Je soussigné
(corps d'affectation).

Sèveque
33^e Rep. I. G. E.

(nom)

Joseph Henri

(prénoms)

Soliste 2^e.

(grade)

Déclare :

1^o Être de la classe de recrutement

et de la classe de mobilisation

1902

(n^o matricule de recrutement) 1^{er}/13622.

Être domicilié à

Être en résidence à

ST-PIERRE Iles Saint-Pierre et Miquelon

2^o Avoir successivement appartenu depuis le 2 août 1914 jusqu'à mon renvoi dans mes foyers, aux corps, ou services militaires ci-après :

1^{er} Colonel du 3^e Ferni 1914 au 1^{er} avril 1915. 1^{er} Aviateur de marche du 1^{er} avril 1915 au 14 juin 1915. 33^e Colonel du 14 juin 1915 au 10 g^h 1916. Renvoyé à l'armée territoriale et arrivé le 6 décembre 1916.

3^o Avoir été renvoyé dans mes foyers le

10 g^h 1916.

par les soins du dépôt démobilisateur de 33^e Colonel

et qu'il m'a (ou ne m'a pas) été remis par ledit dépôt un ordre de paiement de l'indemnité fixe de 250 fr.

4^o Désirer percevoir les sommes qui me reviennent à

ST-PIERRE canton de
Iles Saint-Pierre et Miquelon

arrondissement de

avoir été au cours de la période comprise entre le 2 août 1914 jusqu'à mon renvoi dans mes foyers, ni mobilisé en usine, ni mis en sursis, ni détaché sans solde et n'être ni pensionné, ni fonctionnaire de l'État.

Les militaires qui ont été soit mobilisés en usine, soit mis en sursis (1), soit détachés sans solde (2), ou qui sont pensionnés ou fonctionnaires de l'État, modifient en conséquence les termes du paragraphe 4^o ci-dessus, et ajoutent à leur déclaration ceux des paragraphes ci-après qui les concernent :

Le soussigné certifie que M
n'a pas perçu et ne recevra pas d'indemnité de licenciement ou de congédiement.

A

le
L'Employeur,

5^o Avoir été du

au

mobilisé en usine
ou
en sursis
ou détaché
sans solde.

ou

(indication du dernier employeur)

Le soussigné certifie qu'il a payé ou s'engage à
payer à M
une indemnité de licenciement ou de congédiement
de

Je déclare, en outre, n'avoir pas perçu d'indemnité de congédiement ou de licenciement à la
date de mon renvoi dans mes foyers.

ou

Je déclare, en outre, avoir perçu une indemnité de congédiement ou de licenciement de

(en toutes lettres) à la date de mon renvoi dans mes foyers.

6^o Avoir une pension annuelle de

soit

par mois avoir joui d'une solde journalière militaire du

au

au
avoir cumulé cette pension et ces soldes dans les conditions ci-après :

Du

au

par mois de pension avec

par mois de solde (3).

Du

au

par mois de pension avec

par mois de solde (3).

Du

au

par mois de pension avec

par mois de solde (3).

ou

n'avoir pas cumulé cette pension avec une solde militaire.

7^o Être fonctionnaire de l'État, avoir joui du traitement (4) ci-après :

Du

au

traitement (4) (5) de

soit

par mois.

Du

au

traitement (4) (5) de

soit

par mois.

Du

au

traitement (4) (5) de

soit

par mois.

Certifié exact :

le

Avoir joui d'une solde journalière militaire du

au

et d'une solde mensuelle militaire du

au

et
avoir cumulé (4) (5) ce traitement et ces soldes dans les conditions ci-après :

Du

au

par mois de traitement (4) (5) avec

par mois de solde (3)

Du

au

par mois de traitement (4) (5) avec

par mois de solde (3)

Du

au

par mois de traitement (4) (5) avec

par mois de solde (3)

ou

n'avoir pas cumulé ce traitement avec une solde militaire.

Le directeur de service.

Certifié exact:

(3° (Si les sommes cumulées excèdent pour un ou plusieurs mois 1/12^e de 5,000

A

, le

Le maire d

Avoir à ma charge les enfants ci-après:

a)

b)

c)

A

S. PIERRE

, le

16 octobre 1919

Le déclarant,

S. Pierre

-
- (1) A l'exclusion des sursis d'incorporation obtenus par les rapatriés civils.
(2) Sont notamment compris sous cette désignation les détachés à la terre, catégorie A et B, qui ne perçoivent aucune allocation au titre du budget de la guerre.
(3) Solde mensuelle ou journalière, augmentée, le cas échéant, de la haute paye de guerre ou d'ancienneté.
(4) Montant du traitement à l'exclusion de tous suppléments ou indemnités.
(5) Si une pension militaire a été perçue cumulativement avec la solde, le mentionner à ce paragraphe.
a) b) c) Nom, prénoms, date de naissance et le cas échéant, date du décès.